

# Grues auxiliaires de chargement de véhicules - Module de base

REFERENCE: SEC043

Formateur: LEON KREMER Sàrl

2.0 Jour(s)



## Description

Le but de la formation est de pouvoir s'acquitter de la fonction de conducteur de grues auxiliaires de chargement de véhicules en toute sécurité, de maîtriser la conduite de grues auxiliaires de chargement de véhicules et de connaître les risques liés à la conduite et les obligations légales

## Objectifs

A l'issue de la formation, les stagiaires auront appris :

- À s'acquitter de la fonction de conducteur de grues auxiliaires de chargement de véhicules en toute sécurité
- A maîtriser la conduite de grues auxiliaires de chargement de véhicules
- A connaître les risques liés à la conduite et les obligations légales

## Public cible

Futurs conducteurs de grues auxiliaires de chargement de véhicules.

## Contenu

Le contenu de la formation est conforme à la recommandation n°2 de l'Association d'Assurance Accident ([www.aaa.lu](http://www.aaa.lu))

### Partie théorique

- Réglementation
- Technologies et caractéristiques des engins
- Fonction des organes de service et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles d'utilisation et de stabilité

- Les principaux risques lors de l'utilisation de l'engin
- Plaque constructeur et plaque de charge
- Techniques d'élingage et accessoires de levage
- Signalisation et balisage
- Test théorique

### Partie pratique

- Prise de poste
- Adéquation de l'engin
- Familiarisation au poste de conduite
- Maîtrise du balancement
- Elingage de charges et accessoires de levage
- Conduite et manipulation de charge
- Fin de poste
- Test pratique

## Pédagogie

Présentations illustrées, discussions, exercices pratiques.

## Indications

La formation est reconnue par l'Association d'Assurance Accident.

La participation à la partie pratique de la formation est conditionnée à la réussite du test théorique.

Conformément au Code du Travail, seuls les candidats déclarés aptes par le Médecin du Travail peuvent participer à cette formation. L'employeur, son représentant ou à défaut le candidat lui-même assument la responsabilité de cette vérification préalable.

**Avant le début de la formation, nous devons recevoir impérativement :**

**- le dernier rapport de contrôle établi par un organisme agréé pour votre engin si la formation a lieu sur votre site (rapport vierge de non-conformités)**